

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de la Rize à Vaulx en Velin, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 41 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 343 de la section AZ et appartenant à madame Yvonne Rangheard.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 9020 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais de notaire estimés à 3 000 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,